

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MACON

NOTE DE SYNTHESE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Suite au vote de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace le bilan des opérations exécutées au cours de l'exercice tant en terme de dépenses que de recettes. Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit être en parfaite cohérence avec le compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité, à savoir le Trésorier Principal.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui s'analysent comme suit :

Résultat de l'exercice 2019 :

	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12/2019	Résultat net	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé fin 2019
Section de fonctionnement	57 200 995,44	50 912 871,88	6 288 123,56		6 288 123,56	19 520 246,53	25 808 370,09
Section d'investissement	15 679 326,04	24 298 143,32	-8 618 817,28	-5 609 866,40	-14 228 683,68	387 228,34	-13 841 455,34
Total du budget	72 880 321,48	75 211 015,20	-2 330 693,72	-5 609 866,40	-7 940 560,12	19 907 474,87	11 966 914,75

Analyse de la section de fonctionnement :

♦ **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2019
013	Atténuation de charges	281 468,30
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 034 151,35
73	Impôts et Taxes	39 351 019,27
74	Dotations et participations	10 121 758,69
75	Autres produits de gestion courante	1 557 892,13
76	Produits financiers	4 473,77
77	Produits exceptionnels	484 896,37
042	Opérations d'ordre	365 335,56
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		57 200 995,44

◆ **Analyse des recettes de fonctionnement :**

✓ **Les atténuations des charges :**

Ce poste de recettes comprend les remboursements sur rémunérations de personnel encaissés par la collectivité et liés aux absences pour maladie, congé maternité ou congé parental enregistrés sur l'exercice 2019. Ils s'établissent à 281 K€ pour 2019.

✓ **Les produits des services, du domaine et ventes diverses :**

Ces recettes, qui se sont élevées à 5 035 K€ représentent environ 8,80 % des recettes de fonctionnement. Elles sont principalement composées :

- des refacturations de personnel aux Budgets annexes ainsi qu'à celui du CCAS et de la RAEC (Résidence Autonomie Epinoches – Cerisaie) (1 269 K€),
- des recettes liées aux droits de stationnement (1 265 K€),
- des recettes des services des activités culturelles et péri-scolaires (918 K€),
- des ventes de repas réalisés par la cuisine centrale (577 K€),
- des redevances d'occupation du domaine public (248 K€).

Les produits des services sont relativement stables d'une année sur l'autre, cela s'explique notamment par la politique tarifaire mise en œuvre par la Collectivité avec entre autres la stabilité des tarifs dits sociaux (tarifs des restaurants scolaires – garderies périscolaires – musées – médiathèque...) depuis 2009.

✓ **Les impôts et taxes :**

Les impôts et taxes (39 351 K€) représentent la principale recette de fonctionnement de la Collectivité à savoir plus de 68 % des recettes de fonctionnement.

Ils sont composés des éléments suivants :

- Les contributions directes	21 746 K€
- L'attribution de compensation	15 883 K€
- Les taxes additionnelles aux droits de mutation	1 033 K€
- La taxe communale d'électricité	654 K€
- La dotation de solidarité communautaire	25 K€
- La taxe sur les pylônes électriques	10 K€

La Commune perçoit les impôts « ménages » qui se composent de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Le produit communal des contributions directes s'établit pour 2019 à 21 746 K€. Il s'analyse comme suit :

- Taxe d'habitation	7 778 K€
- Taxe foncière sur le bâti	13 892 K€
- Taxe foncière sur le non bâti	76 K€

Les taux d'imposition communaux à Mâcon sont stables depuis 2016 et leur variation depuis 2001 s'analyse comme suit :

	Taux 2001	Taux 2018	Variation de taux
Taxe d'habitation	15,67	16,73	6,76%
Taxe Foncière sur le Bâti	24,02	25,63	6,70%
Taxe Foncière sur le non Bâti	31,06	33,16	6,76%

Pour rappel, les Villes de la même strate que Mâcon (Villes de 20 000 à 50 000 habitants – Source D.G.C.L) ont, en moyenne, sur la période : 2001 – 2018 fait progresser leurs taux communaux de :

- + 32,48 % pour la taxe d'habitation,
- + 13,44 % pour le taxe sur le foncier bâti,
- + 2,39 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

L'Attribution de Compensation versée par MBA, représentative de l'ex-taxe professionnelle perçue sur les entreprises, nette des transferts de compétence à l'intercommunalité, s'est élevée à 15 883 K€ en 2019. On constate une légère baisse par rapport à 2018 justifiée par la fréquentation des structures « Petite enfance ».

Les autres impôts significatifs : les taxes additionnelles aux droits de mutation et la taxe communale d'électricité sont adossés, respectivement, aux actes de transfert de propriété constatés au cours de l'année et aux consommations électriques des usagers mâconnais.

✓ **Les dotations et participations :**

Après les impôts et taxes, les dotations et participations constituent la deuxième principale recette de la Ville. Elles s'établissent à 10 122 K€ pour 2019 et elles s'analysent comme suit :

- La dotation forfaitaire	5 218 K€
- La dotation de solidarité urbaine	2 219 K€
- La dotation de compensation de taxe d'habitation	1 086 K€
- La dotation de compensation de taxes foncières	162 K€
- La dotation générale de décentralisation	172 K€
- Le Fonds de compensation de la TVA	72 K€
- La dotation nationale de péréquation	69 K€
- Les autres dotations	1 124 K€

Les dotations perçues de l'Etat constituent les principales dotations perçues. Le tableau ci-dessous synthétise le désengagement de l'Etat depuis 2013 et son impact sur les recettes de la Ville de Mâcon :

	2013	2019	Perte cumulée depuis 2013
Dotation forfaitaire	8 956 226	5 218 103	15 942 221
Dotation de solidarité urbaine	1 592 847	2 218 654	-1 542 927
Dotation nationale de péréquation	228 555	69 033	858 545
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	490 678	0	2 018 948
Etat, compensations au titre des exonérations des taxes foncières	187 177	161 970	157 666
Etat, compensations au titre des exonérations des taxes d'habitation	747 705	1 086 122	-958 669
TOTAL	12 203 188	8 753 882	16 475 784

En cumulé, par rapport à 2013, la Ville de Mâcon a été amputée de plus de 16 millions d'euros de dotations.

Les autres dotations (1 368 K€) sont composées principalement de participations perçues de l'Etat au titre des aides sur les emplois aidés : Adultes relais, Emploi d'avenir et Contrat Unique d'Insertion, mais aussi de la Région, du Département, et d'autres organismes (tels que la CAF ou d'autres partenaires) sur des actions spécifiques mises en œuvre par la Ville dans le cadre de projets bénéficiant de co-financements (Programmes liés à la politique de la ville par exemple).

✓ **Les autres produits de gestion courante :**

En sus des recettes liées à l'activité des services, la Ville encaisse des recettes de la gestion de son patrimoine (1 228 K€) et perçoit des redevances des délégataires ou concessionnaires de services publics (330 K€). A fin 2019, ces autres produits de gestion s'établissent ainsi à 1 558 K€.

✓ **Les produits financiers :**

La Ville encaisse des produits financiers très marginaux et à la baisse compte tenu des marchés financiers actuels (4 K€) liés à quelques titres de participations (Parts sociales de la Caisse d'Epargne et de la Compagnie Nationale du Rhône).

✓ **Les produits exceptionnels :**

Les produits exceptionnels s'élèvent pour 2019 à 485 K€. Ils sont composés pour l'essentiel de produits de cessions du patrimoine (189 K€), de dégrèvements de taxe foncière liés à l'audit mis en œuvre courant 2019 (73 K€), de ristournes de l'Etat sur les taxes électricité (58 K€), de participations de mécénat pour l'opération « Contes et Lumières » et les expositions organisées par les musées (32 K€), de remboursements d'assurance sur sinistres, de pénalités perçues sur marchés ainsi que des recouvrements de créances après passage en non valeur. A noter que la recette liée aux ventes de fonciers est transférée en section d'investissement et concourt au financement des investissements.

✓ **Les opérations d'ordre :**

Les opérations d'ordre ont pour particularité d'être inter-sections budgétaires et de ne pas générer de recettes réelles. Les opérations de recettes d'ordre de fonctionnement sont composées des opérations de travaux en régie (305 K€), de l'amortissement des subventions d'équipement perçues (26 K€) ainsi que des reprises constatées sur les provisions de créances douteuses (34 K€).

◆ **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Dépenses 2019
011	Charges à caractère général	12 114 727,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 307 728,85
014	Atténuation des produits	24 724,00
65	Autres charges de gestion courante	6 013 727,84
66	Charges financières	858 660,03
67	Charges exceptionnelles	680 562,53
042	Opérations d'ordre	2 912 741,05
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		50 912 871,88

◆ **Analyse des dépenses de fonctionnement :**

✓ **Les charges à caractère général :**

Les charges à caractère général sont composées des charges de fonctionnement des services ayant a un caractère quasi structurel. Elles s'établissent à 12 115 K€ en 2019 et sont composées principalement des postes suivants :

- Fluides	24,99 %
- Fournitures d'entretien	6,64 %
- Alimentation	6,41 %
- Taxe foncière	5,46 %
- Entretien des voiries	3,48 %
- Maintenance	3,30 %
- Entretien des bâtiments	2,81 %
- Locations mobilières	2,67 %
- Assurances	2,41 %
- Entretien du matériel roulant	2,19 %
- Téléphonie	1,88 %
- Entretien des terrains	1,56 %
- Fournitures de voirie	1,43 %

Ces 13 postes de dépenses représentent plus de 65 % des charges des services et ils sont majoritairement liés à la gestion des actifs de la Collectivité.

Il est à relever la baisse significative du poste des fluides par rapport à 2018 (- 175 K€) grâce entre autres, à la baisse des charges de chauffage urbain, suite à la modernisation du service.

✓ **Les Charges de personnel :**

Les charges de personnel constituent la principale dépense de fonctionnement de la Collectivité. Les frais de personnel s'établissent pour 2019 à 28 308 K€ soit 55,60 % des charges de fonctionnement. On note une légère baisse de ce poste de dépenses par rapport à 2018. Cette situation s'explique notamment par une gestion rigoureuse du suivi des heures supplémentaires mais aussi par l'arrêt du dispositif des temps d'activités périscolaires sur une année complète (Fin de dispositif à compter de la rentrée de septembre 2018).

✓ **Les atténuations de produits :**

Les atténuations de produits 2019 sont constituées des dégrèvements au titre de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (T.H.L.V.) à hauteur de 24,72 K€.

A noter par ailleurs qu'en 2019, comme en 2018, la Ville a été exonérée de la contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales car elle est éligible à la D.S.U.C.S.

✓ **Les autres charges de gestion courante :**

Les autres charges de gestion 2019 s'élèvent à 6 013 K€. Elles intègrent principalement les subventions versées aux associations (2 592 K€) et celles allouées aux C.C.A.S (966 K€), la contribution de la Ville au service d'incendie (1 573 K€), les charges liées aux mandats électifs (503 K€) ainsi que la redevance des eaux pluviales refacturée par le budget annexe du service de l'assainissement (252 K€).

✓ **Les charges financières :**

Les charges financières 2019 s'établissent à 859 K€. Elles sont exclusivement constituées des charges d'intérêts liés à l'encours de dettes. Ce dernier s'établit au 31/12/2019 à 45 895 K€ soit un encours stable par rapport à l'encours de dettes au 01/01/2001. Le taux moyen des charges financières s'établit pour 2019 à 1,75 %.

✓ **Les charges exceptionnelles :**

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 681 K€ en 2019. Elles intègrent principalement les participations versées aux concessionnaires dans le cadre des contrats de délégation de service public (607 K€).

✓ **Les opérations d'ordre :**

Les opérations d'ordre ont pour particularité d'être inter-sections budgétaires et de ne pas générer de dépenses réelles. Les opérations de dépenses d'ordre de fonctionnement sont composées :

- Des dotations aux amortissements sur immobilisations,
- Des dotations sur les charges à répartir sur plusieurs exercices,
- Des dotations pour provisions sur créances douteuses,
- Et de la constatation des écritures liées aux cessions d'actifs.

Analyse de la section d'investissement :

◆ **Recettes d'investissement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2019
13	Subventions d'investissement	3 465 191,03
16	Emprunts et dettes assimilées	1 600 508,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 929 465,64
1068	Affectation du résultat antérieur	4 885 515,21
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 893,03
21	Immobilisations corporelles	370,76
040	Opérations d'ordre	2 912 741,05
041	Opérations patrimoniales	881 640,84
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		15 679 326,04

◆ **Analyse des recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement financent le programme d'investissement mis en œuvre par la Collectivité.

Au titre de 2019, les investissements portés sur l'exercice ont été financés par des subventions d'investissement à hauteur de 3 465 K€, par le recours à l'emprunt pour 1 600 K€, par le FCTVA pour 1 658 K€, par la taxe d'aménagement (271 K€) ainsi que par l'autofinancement.

Les principales recettes d'investissement 2019 s'analysent comme suit :

✓ **Les subventions d'investissement :**

Les subventions d'investissement encaissées à fin 2019 s'établissent à 3 465 K€ contre 2 549 K€ en 2018. Elles s'analysent ainsi :

Montants en K€	2018	2019
Etat et Etablissements nationaux	1 090,33	1 238,98
Région	347,31	541,39
Département	481,22	236,00
Groupements de collectivités - MBA	570,70	1 251,80
Europe		10,05
Autres	59,27	186,98
TOTAL	2 548,83	3 465,20

✓ **Les dotations, fonds et réserves et excédents capitalisés :**

Les dotations, fonds divers et réserves et excédents capitalisés se sont établis à 6 815 K€ en 2019 et ils intègrent le Fonds de Compensation de la T.V.A pour 1 658 K€, la taxe d'aménagement pour 271 K€ et l'affectation du résultat 2018 pour 4 886 K€.

✓ **Les opérations d'ordre :**

Les opérations d'ordre ont pour particularité d'être inter-sections budgétaires et de ne pas générer de recettes réelles. Les opérations de recettes d'ordre de fonctionnement sont composées :

- Des amortissements sur immobilisations,
- Des provisions sur les charges à répartir sur plusieurs exercices,
- Des provisions sur créances douteuses,
- Et de la constatation des écritures liées aux cessions d'actifs.

◆ **Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Désignation	Dépenses 2019
20	Immobilisations incorporelles	474 142,85
204	Subventions d'équipement versées	769 668,95
21	Immobilisations corporelles	13 767 116,21
23	Immobilisations en cours	1 778 563,33
13	Subventions d'investissement	750 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 403 629,97
26	Participations et créances rattachées	107 500,00
27	Autres immobilisations financières	545,61
040	Opérations d'ordre	365 335,56
041	Opérations patrimoniales	881 640,84
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		24 298 143,32

◆ **Analyse des dépenses d'investissement :**

En 2019, les investissements portés par la Ville se sont établis à 16 898 K€. Les principaux projets réalisés sur l'exercice 2019 sont les suivants :

- ✓ l'achèvement de la construction de la nouvelle cuisine centrale,
- ✓ l'aménagement de la place Genevès,
- ✓ les travaux de réhabilitation de l'îlot des Minimes,
- ✓ la réhabilitation du stade Emile Vannier,

- ✓ les travaux de restauration extérieure de la cathédrale Saint Vincent,
- ✓ l'achèvement des travaux de réhabilitation des vestiaires du centre Omnisports Mâconnais,
- ✓ l'accompagnement de la SEMA dans le cadre de l'opération de restauration immobilière (ORI) ainsi que de l'opération de l'îlot Laguiche,
- ✓ le lancement des travaux d'extension des halles marchandes en complémentarité du programme d'aménagement de l'îlot des Minimes,
- ✓ les travaux d'aménagement du centre départemental de santé pour l'accueil de médecins, en partenariat avec le Conseil Départemental,
- ✓ la poursuite du déploiement du programme de vidéoprotection, avec le début de l'extension aux points de collecte sélective en partenariat avec MBA,
- ✓ les travaux de gros entretien du patrimoine scolaire, sportif, culturel...
- ✓ l'accompagnement de la SEMA sur l'aménagement des différentes ZAC dont principalement la ZAC Monnier en 2019,
- ✓ la poursuite des travaux d'enfouissement et de modernisation des réseaux d'éclairage public,
- ✓ la mise en œuvre d'importants travaux de voirie et de réfection des couches de roulement,
- ✓ le renouvellement programmé du parc de matériel des services techniques et des moyens informatiques,
- ✓ l'accompagnement du commerce de centre ville dans le cadre du plan Mezard par le versement d'aides financières,...

◆ **Focus sur la dette au 31/12/2019 :**

L'endettement du budget principal, rapproché des comptes de gestion de la Trésorerie Principale, s'établit au 31 décembre 2019 à 45 895,16 K€ contre 49 697,32 K€ au 31 décembre 2018.

L'encours de dettes au 31 décembre 2019 est stable par rapport à celui du 1^{er} janvier 2001 en euros courants. Si on tient compte de l'inflation, l'encours de dettes a baissé de plus de 30 % au 31/12/2019.

Il est composé à hauteur de 92,47 % d'encours à taux fixe et 7,53 % d'encours à taux variable, et il n'intègre aucun emprunt classé à risque.

Les remboursements du capital des emprunts effectués sur 2019 s'établissent à 5 402 K€.

Au cours de l'exercice 2019, la Ville a souscrit une nouvelle enveloppe de financement de 1 600 K€.

Les charges financières 2019 s'établissent à 859 K€ soit un taux moyen pour l'exercice 2019 de 1,75 %.

◆ **Synthèse de l'exercice 2019 :**

A fin 2019, le résultat net reportable (déficit d'investissement et restes à réaliser financés) s'établit à 11 966 914,75 € toutes sections confondues.

Cet excédent global, présenté selon l'instruction M14, se décompose comme suit :

Le résultat de la section de fonctionnement (mouvements réels, mouvements d'ordre et résultat net 2018 reporté) présente un excédent de 25 808 370,09 € ;

Le résultat de la section d'investissement (mouvements réels, mouvements d'ordre et restes à réaliser) présente un déficit de 13 841 455,34 € ;

Soit un excédent net total de 11 966 914,75 € (contre 19 520 246,53 € en 2018).

Notons par ailleurs, que :

- ✓ le niveau d'épargne brut de la Ville à fin 2019 (Recettes réelles – dépenses réelles) s'établit à 8 836 K€ représentant 15,55 % des recettes réelles de 2019,
- ✓ la capacité de désendettement de la Ville s'établit ainsi à 5,2 années, critère de très bonne santé financière de la Ville de Mâcon.